

Accueil en forêt : favoriser les partenariats public-privé

Dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle qui répond à des enjeux de production, de préservation de la biodiversité et d'accueil du public, la forêt a une mission sociale. Les forestiers privés doivent être rémunérés en contrepartie des services qui facilitent l'accueil du public.

La loi d'orientation forestière de 2001 a imposé la vocation multifonctionnelle de la forêt (art. L1, loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001) qui abrite plus de la moitié de la biodiversité terrestre, fournit des matériaux, des aliments, des remèdes, permet de limiter l'impact des gaz à effet de serre et de purifier l'air et l'eau.

La forêt est le support et le cadre de diverses activités touristiques et de loisirs. Les conditions d'accès en forêt privée sont souvent méconnues du grand public qui n'a pas conscience des difficultés à organiser l'accueil dans ce milieu particulier. La fréquentation subie ou sauvage peut être source de dégradations pour le milieu forestier (braconnage, cueillette quasi-professionnelle, passage de véhicules motorisés, déchets) et constituer un manque de respect pour le propriétaire.

Forestour (Forêt Réseau Tourisme) est une association de forestiers privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur, engagés pour préserver une forêt provençale vivante grâce au tourisme et à l'accueil du public. Ils œuvrent pour la reconnaissance de la fonction sociale de la forêt et sont engagés dans la gestion durable de leurs hébergements et de leurs activités d'accueil.

Des hébergements éco-responsables

Le domaine du Peyrourier (www.provence4u.com) à Bras (Var) s'étend sur 170 hectares dont 140 hectares de forêt entourant une ferme templière du XII^e siècle installée sur un îlot rocheux. Il est situé dans la Provence Verte, à

proximité de sites à forte notoriété (Bormes-les-Mimosas, Lavandou, gorges du Verdon, Aix-en-Provence, Sainte-Victoire...).

« Mon épouse et moi-même avons acheté le domaine en 1996 et nous accueillons des visiteurs dans trois gîtes loués à la semaine ou à la quinzaine et cinq chambres d'hôtes créées en 2001, explique le propriétaire **Claude Fussler**, vice-président du réseau Forestour. Ces hébergements, ouverts du 1^{er} mars au 30 octobre, présents dans le *Guide Michelin* (rouge), reçoivent 95% d'étrangers (Allemands, Anglais, Nord-Américains, Belges).

Valoriser les produits locaux

En été, la clientèle est constituée de familles attirées par la piscine, l'équitation et la plage; en mai-juin et septembre-octobre, ce sont des couples de professions libérales sans enfants ou des retraités. Nous proposons une table d'hôtes trois fois par semaine, avec un buffet provençal le samedi soir pour un accueil convivial et, le mardi et le jeudi, un dîner du terroir préparé par une cuisinière locale (32-34 €, apéritif et vin inclus).

L'objectif initial étant de ne pas utiliser d'énergie fossile, nos hébergements sont très bien isolés et dotés de pompes à chaleur, tandis que notre appartement est chauffé par un gros poêle à bois en faïence. Depuis 2007, nous achetons du courant certifié vert à EDF et le hangar équipé de panneaux photovoltaïques installés en 2009 couvre 55% des besoins de notre équipement tout électrique. Le tracteur est encore diesel, mais la voiture destinée aux petits trajets est électrique. Le domaine abrite des sources à fort débit hivernal; en été, les clients sont prévenus de la nécessité d'économiser l'eau et l'arrosage automatique est réduit au maximum grâce à un jardin méditerranéen d'herbe sèche. **Nous allons présenter un dossier de candidature à l'Écolabel européen.**

Je pratique la sylviculture jardinée qui consiste à effectuer une sélection dans les espèces présentes afin de produire plus de bois d'œuvre pour la charpente. Le débardage s'effectue avec un cheval et le débroussaillage naturel est assuré par un troupeau d'une vingtaine d'ânes parqués en forêt.

Rendez-vous à Digne

- La 8^e édition du Forum annuel de Forestour (30 novembre 2011 à Digne, Alpes de Haute-Provence) comportera un espace salon sur le tourisme en forêt et des conférences (activités éco-touristiques en forêt, communication et commercialisation de l'offre de tourisme nature, éducation à l'environnement).
- Il s'adresse aux professionnels de la forêt, de l'environnement, du tourisme, aux pratiquants de loisirs de pleine nature, aux propriétaires forestiers et aux collectivités.

Forestour – Tél. : 044251 43 19
www.forestour-paca.org – www.forestavenir.org

Parallèlement, 3 800 arbres ont été replantés en dix ans pour diversifier les espèces et produire du bois d'ébénisterie dans une soixantaine d'années. La forêt, coupevent et puits de carbone, préserve la qualité des nappes aquifères, abrite la faune et la flore et est un territoire de chasse et de cueillette.»

Découverte et pédagogie

Le Parc Aoubré à Flassans (Var) est un parc de découverte nature implanté sur un domaine de 32 hectares, dans un site planté de cèdres de l'Atlas au milieu du XIX^e siècle. En 2000, a été créée une activité d'accrobranche (130 ateliers, parcours de 3 h 30 pour adulte avec adaptation enfant) qui permet de se promener en hauteur dans les arbres pour découvrir la forêt autrement. Le site propose des sentiers pédagogiques, la découverte des animaux de la ferme, un calendrier celtique pour parler du temps et des arbres, une course d'orientation (24 balises), des bornes interactives.

Enrichir la biodiversité

Mi-2009, un Jardin des papillons à ciel ouvert est venu diversifier l'offre, abriter les papillons de proximité sur les plantes et les végétaux locaux et favoriser leur reproduction. Les soixante-dix espèces qui se retrouvent, toute l'année, sur ce lieu dont la biodiversité a été améliorée, se découvrent en visite guidée avec un animateur nature (1 h 30).

«Le site attire 19 000 à 20 000 personnes par an dont 80 % sur le parc aventure et 20 % au Jardin des papillons, précise son propriétaire **Rémy Roseau**. La diversité des activités permet de passer la journée en famille et les 32 hectares sont ouverts à la promenade en accès libre. Nous accueillons des familles ainsi que des centres aérés et des écoles. Nous proposons, avec un animateur nature,

une découverte des animaux de la ferme et des animaux de la forêt, et une approche ludique de la biodiversité pour les plus jeunes.

Nous avons une démarche d'entreprise responsable et solidaire, avec l'emploi de matériaux locaux, en bois, des matières premières en cycle court, des clôtures alimentées par des panneaux solaires; une forêt de loisirs agréée PEFC (Programme européen des forêts certifiées) en partenariat avec Forestour en 2009; notre plan simple de gestion forestier intègre l'activité touristique et l'accueil du public. Nous préconisons le tri sélectif, la buvette propose des produits du commerce équitable et 10 % de son résultat est versé à Enfants du Désert en Mauritanie. Nous nous engageons dans la démarche Qualité Tourisme avec l'ADT du Var. Nous participons à la dynamique "Éveil forêt tourisme" lancée par Forestour en 2010 pour prendre en compte le tourisme responsable. Notre site emploie six permanents et jusqu'à quatorze personnes en saison (fermeture : du 3 janvier au 15 février). En août, nous accueillons au maximum 250 personnes par jour pour préserver le confort du visiteur.

La clientèle compte environ 30 % d'étrangers sur les ailes de saison (Belges, Allemands, Anglais) et 15 % sur l'année; 90 % de nos visiteurs nous découvrent sur le site Internet www.aoubre.fr et sur les sites qui nous référencent. Nos dépliants sont diffusés dans les offices de tourisme du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes. Nous sommes présents sur les cartes "Visites passion" diffusées dans des hébergements et des sites touristiques. Nous avons un contrat avec la presse locale et nous participons à des salons grand public ou de comités d'entreprise. Les conventions passées avec des comités d'entreprise qui nous référencent permettent à leurs membres de bénéficier d'un tarif groupe.»

Un concept de réserve atypique

La Réserve biologique des Monts d'Azur (750 hectares) a été créée à Thorenc (Alpes-Maritimes), sur un espace remarquable, pour illustrer le concept d'entretien des espaces naturels par des espèces sauvages. Celles-ci consomment une gamme de végétaux plus large que les animaux domestiques et créent, de ce fait, des pare-feu naturels.

«Il s'agit d'identifier des espaces remarquables en termes de biodiversité et de mettre en place un mode de gestion innovant pour préserver cette biodiversité locale, explique **Patrice Longour**, fondateur de la réserve. Ce territoire est administré par la faune européenne, avec la participation du cheval sauvage et du bison d'Europe, qui sont les moteurs des écosystèmes. **C'est un concept écologiquement responsable qui réhabilite l'animal sauvage.**

Depuis 2009, nous accueillons le public dans un espace naturel dont les acteurs principaux sont les animaux sauvages autochtones. Des visites (1 h 30) sont proposées, à pied ou en calèche, pour des groupes de 10 à 12 personnes accompagnés par un guide professionnel. Des séjours (1 ou 2 nuits) sont organisés dans des lodges démontables ou dans des chambres de deux à quatre personnes, avec restauration. En 2012, nous allons lancer des semaines scientifiques incluant la participation à notre activité de recherche (affût, comptages...). Le domaine, ouvert du 1^{er} avril au 30 octobre, a accueilli environ 25 000 visiteurs en 2011 (au maximum 100 personnes en simultané). Notre clientèle est originaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Paris, de Lyon, d'Allemagne, des Pays-Bas. Il faut encourager les propriétaires qui préservent des espaces remarquables en rémunérant leur prestation de "producteur de nature" participant au maintien de la biodiversité.

CRPF Languedoc-Roussillon : connaître les clientèles

Le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) et ses délégations régionales (CRPF) orientent la gestion des forêts privées et conseillent gratuitement les propriétaires forestiers. Chaque CRPF élabore un schéma régional de gestion sylvicole auquel les propriétaires de plus de 25 hectares doivent se conformer. Ces derniers établissent un plan simple de gestion définissant leur calendrier d'entretien sur dix à vingt ans.

«Je coordonne l'information et la formation des propriétaires, ainsi que des tests de sylviculture et des programmes européens liés à l'innovation, précise **Michèle Lagacherie**, ingénieur régional au CRPF Languedoc-Roussillon. Dans le cadre du programme européen Sylvamed, nous abordons l'accueil du public et les moyens de l'améliorer, tout en recherchant des compensations financières pour les propriétaires privés qui supportent les frais liés à une fréquentation urbaine croissante. Nous réfléchissons à la manière d'améliorer l'accueil informel et gratuit grâce à la contribution financière apportée au privé par une collectivité, ou en créant une carte Pass délivrée aux individuels en lien avec le propriétaire, qui donnerait accès à certaines pratiques (cueillette, sports motorisés encadrés).

Dans ce contexte, le CRPF Languedoc-Roussillon a réalisé le 17 avril 2011 une enquête sur les loisirs en forêt dans l'Hérault. Les éléments recueillis font apparaître que les visites se déroulent principalement le week-end dans les forêts proches du lieu de résidence, pour la promenade, la randonnée, l'observation de la nature et la détente. Le statut juridique de la forêt est souvent méconnu, la majorité des visiteurs considérant qu'elle appartient à tout le monde. La fonction économique de la forêt entre en contradiction avec une aspiration à une forêt "naturelle", comportant peu d'infrastructures d'accueil. La pre-

mière source de gêne est la présence de déchets, suivie par celle d'engins motorisés (4x4, motos).»

CRPF Nord Picardie : un nouveau type de partenariat

Dans l'Oise, un partenariat novateur a été mis en place en 2005 entre un propriétaire forestier, le CRPF Picardie et le conseil général pour gérer l'accueil du public en forêt privée. Il a permis de créer un parcours pédagogique sur une vingtaine d'hectares.

Une solution pertinente

«Actuellement, trois forêts privées sont ouvertes au public selon cette formule, dit **Sylvain Pillon**, ingénieur environnement au CRPF Nord Picardie. Le propriétaire s'engage (contrat avec le conseil général) à ouvrir un parcours de promenade et à l'entretenir; le conseil général finance, sur devis, l'aménagement du chemin et rémunère la prestation d'entretien. Parallèlement, le CRPF s'engage (contrat avec le conseil général) sur un plan quinquennal de travaux à effectuer chez le propriétaire pour l'ouverture au public (effectués par ce dernier) et pour la gestion du milieu naturel; le conseil général rémunère le CRPF pour assurer l'accueil des scolaires dans le cadre d'activités de découverte sur mesure.

Une convention entre propriétaire privé et collectivité et un plan de gestion forestier quinquennal permettent d'assurer l'entretien réactif du site de promenade, une gestion écologique de certains milieux (mares...) et un service public avec des sorties pédagogiques pour les adultes et les enfants. Ces lieux où l'on pratique à la fois la restauration écologique et l'accueil du public ont un coût d'entretien modéré (8 000 € à 10 000 € par site). Ils permettent de résorber des points de sur-fréquentation par une meilleure répartition des flux et de valoriser l'action des propriétaires privés. Chaque site accueille environ deux cents enfants par an dans le cadre du réseau "À l'école de la forêt" en partenariat avec le CRPF.

Ce type de projet intéresse les services techniques des collectivités locales. Mais cette démarche hors norme constitue encore un frein administratif au financement, bien que la loi forestière de 2001 précise que la TDENS peut être utilisée pour aménager et entretenir les forêts dans le cadre d'une convention passée avec les propriétaires permettant de rémunérer leurs services. Le conseil général de l'Oise, qui jusqu'ici finançait ces projets à 100%, n'y participe plus qu'à 80%, ce qui nécessite de rechercher des ressources complémentaires, opération complexe pour un propriétaire privé. ■

PPP pour la Sainte-Baume

La forêt domaniale de la Sainte-Baume (2000 hectares sur 4 communes) est candidate au label «Forêt d'exception» (forêts domaniales françaises distinguées au titre d'une gestion exemplaire). «Dans le cadre de cette démarche, l'ONF a lancé, en juin 2011, l'élaboration d'un schéma d'accueil du public en concertation avec la Région PACA, le conseil général du Var, la Fondation du patrimoine et la Fondation du Crédit Agricole, précise **François Ferraina**, responsable de l'unité territoriale des collines varoises à l'ONF. Ce schéma opérationnel d'amélioration de l'accueil s'intégrera dans le schéma de valorisation de la forêt varoise, initié par le conseil général, qui concerne des acteurs publics et privés. La forêt domaniale de la Sainte-Baume est en grande partie une réserve biologique intégrale, c'est un site Natura 2000 et un milieu particulièrement fragile proche du seuil de sur-fréquentation. **Il ne s'agit pas de développer la fréquentation, mais d'adapter les équipements au public actuel et d'envisager une mise en réseau avec d'autres sites de proximité, publics ou privés, pour diffuser les flux.**»